

## Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du Mercredi 29 mai 2019

-----  
Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le Mercredi 29 mai 2019 à 19h30, salle du Conseil de la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur LARCHERON, Président de la CC4V.

Monsieur LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint, la séance démarre à 19h30.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

### Présents :

Mr Jean-Luc D'HAEGER, Mr Antoine Felix, Mr Jean-Michel BOUQUET, Mme Isabelle MARTIN, Mr Jean-Paul HORNEZ, Mr Maxime CANELA, Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mr Pierre DELION, Mr Jean BERTHAUD, Mr Christian MONIN, Mme Miréla DENYS, Mr Guy DUSOULIER, Mr Gérard LARCHERON, Mme Claudette THOMAS, Mr Jacques DUCHEMIN, Mme Nathalie ROUX, Mr Alain BEAUNIER, Mr Jean-Claude GRISARD, Mr Didier DEVIN, Mr Thierry BRIQUET, Mme Nadia MARTIN, Mr Hubert DECAUDIN, Mme Evelyne LEFEUVRE, Mr Jacques GRISARD, Mr Pascal DROUIN, Mr Rémi DURAND, Mr Gérard GUIDAT, Mr Edmond LAUX, Mr Éric BUTTET, Mr Jacky BERTON, Mr Patrick RIGAULT, Mme Annie BARTHOD-THONNOT, Mr Pascal DE TEMMERMAN, Mr Michel HARANG, Mr Jacques HUC, Mme Chantal PONTLEVE (arrivé à 20h30), Mr Claude LELIEVRE, Mr Daniel MELZASSARD.

### Absents excusés et représentés :

Mme Elisabeth CHAMAILLE a donné pouvoir à Mme Miréla DENYS, Mr Luc PISSIS a donné pouvoir à Mr Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI a donné pouvoir à Mr Guy DUSOULIER, Mme Monique PICARD a donné pouvoir à Mr Jacques DUCHEMIN.

Absents : Mr Frédéric NERAUD, Mme Sylvie COSTA, Mr Edouard GARREAU, Mr Henri MOLINIER.

Mme Mouninou de la République du Centre et Mme Mermillod étaient également présentes.

Assistaient à la réunion, dans le personnel de la CC4V, Mme Karine BORDAS, DGS, son adjointe Mme Denise ZAMILPA et Mme Emilie NARGEOT, Responsable Finances.

***Mme Evelyne LEFEUVRE est élue secrétaire de séance.***

Monsieur Larcheron a procédé également au vote du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du Jeudi 28 mars 2019 ; sans aucune observation, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

## 1. CULTURE

### A. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES ET ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE LEUR MANIFESTATION CULTURELLE – DELIBERATION MODIFICATIVE SUR LA MANIFESTATION DU « CARNAVAL DES ANIMAUX ». (Délibération n°2019/05/01)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

**-MODIFIER** le nom de l'organisateur « Commune de Ferrières » par « l'Office de Tourisme des 4 Vallées » pour la manifestation « Le Carnaval des Animaux », pour un montant de 1 146 euros, (montant identique à la délibération 2019 /02/08). Un montant de subvention alloué au regard de leur bilan financier déficitaire et dans le cadre de la politique de soutien de la Communauté de Communes.

**-PRECISER** que les coûts ont été inscrits au BP 2019 et que la modification de l'organisateur « Office de Tourisme des 4 Vallées » en remplacement de la « Commune de Ferrières » est la seule modification apportée à la délibération n°2019/02/08, le reste étant inchangé.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

### B. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA COMMUNE DE FERRIERES POUR LES SERVICES CULTURE (MMA) : REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR 2018 (Délibération n°2019/05/02)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

**-VOTER ET VALIDER** ces coûts pour un montant de 9 416,64€.

**-AUTORISER** le Président ou son Vice-Président à mettre en œuvre cette dépense et à signer tout document relatif à cette affaire.

**-PRECISER** que ces dépenses sont inscrites au BP 2019 sur les comptes correspondants.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

### C. ACCORD DE PRINCIPE POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DE LA SAS « IDEAL CONNAISSANCES » - 10<sup>EME</sup> ASSISES NATIONALES DU PATRIMOINE CULTUREL ET DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (6 ET 7 NOVEMBRE 2019 A MONTARGIS) (Délibération n°2019/05/03)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

**-DONNER** son accord de principe quant à la participation financière de la CC4V à hauteur de 2 100 €.

**-PRECISER** que cette participation financière sera validée par le Conseil de Communauté du 4 juillet 2019 et que les crédits seront prévus à la Décision Modificative n°1 au Budget primitif de la CC4V.

**-PRECISER** que la CC4V souhaite qu'une visite de Ferrières-en-Gâtinais soit organisée (dans le cadre de sa labellisation Petite Cité de Caractère) et que la CC4V puisse participer à l'atelier consacré à la Muséographie et l'attractivité touristique concernant le futur Musée de site Aquae Segetae, antenne Gallo-Romaine du Musée Girodet.

**-INDIQUER** qu'une convention sera établie entre la CC4V et la SAS Ideal Connaissances afin de formaliser ce partenariat, qu'un acompte sera versé avant la manifestation et le solde, une fois la manifestation passée.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

## 2. PETITE-ENFANCE / ENFANCE ET JEUNESSE

### A. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE DE FERRIERES-EN-GATINAIS (Délibération n°2019/05/04)

*Dans le cadre de ses compétences Enfance-Jeunesse, le Conseil de Communauté a validé la mise en place d'une convention de partenariat avec le Collège de Ferrières-en-Gâtinais, autorisé le Président à signer ladite convention et procédé à toutes les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.*

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

## 3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE

### A. TRAVAUX D'EXTENSION DE LA ZAE DU MARCHAIS SILLON : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET/OU DSIL 2020 (Délibération n°2019/05/05)

*Dans le cadre de ses compétences en matière économique, le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de :*

*-ADOPTER le projet de travaux d'extension de la ZAE du Marchais Sillon pour un montant de 495 423 euros T.T.C.*

*-ADOPTER le plan de financement ci-dessous :*

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes (€ H.T)	H.T	T.T.C
Travaux	412 852.50	495 423	DETR (50%)	216 747.50	216 747.50
Maîtrise d'oeuvre	20 6472.63	24 771.16			
			PETR (28%)	120 986.25	120 986.25
			Autofinancement (22%)	95 761.38	182 460.41
<b>TOTAL</b>	<b>433 495.13</b>	<b>520 194.16</b>	<b>TOTAL</b>	<b>433 495.13</b>	<b>520 194.16</b>

*-SOLLICITER une subvention de 216 747.50 euros au titre de la DETR et/ou DSIL 2020, soit 50% du montant du projet et charge le Président de toutes les formalités.*

*-AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.*

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

## **B. VALIDATION DE LA CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET DE « TERRITOIRE INDUSTRIES » (Délibération n°2019 /05/06)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, d' :*

*-AUTORISER Monsieur le Président à signer le projet de contrat de Territoires d'Industrie entre les intercommunalités (la Région Centre-Val de Loire, la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing, celle de canaux et Forêts en Gâtinais, celle de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne et celle des communes Giennoises), les partenaires publics, économiques et industriels, ci-annexé et la transmettre aux différents intercommunalités.*

*M. le Président indique que la signature est prévue pour le mardi 25 juin.*

## **TRAVAUX – EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

### **A. DOJO INTERCOMMUNAL : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD) – RECHERCHE DE FINANCEMENTS ET AUTORISATION DU PRESIDENT A LANCER LA CONSULTATION AUPRES DES ENTREPRISES (DELIBERATION N°2019/01/07)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :*

*-VALIDER l'Avant-Projet Définitif (APD) sur l'opération de construction du dojo intercommunal de la CC4V, conformément au plan de financement des travaux et de l'opération annexés.*

- 1 894 797,25€ HT sans options
- 1 926 797,25€ HT avec un PAC Air/ Eau
- 1 954 797,25€ HT avec PAC absorption gaz

*-AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités administratives dont celle en urbanisme (dépôt de permis de construire...), à lancer la consultation auprès des entreprises le moment venu et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.*

*-AUTORISER le Président à solliciter toutes les subventions relatives à cette affaire.*

*-AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire et l'éventuel avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre.*

*M. Harang demande où se situera le futur dojo. Ce dernier se situera à côté du collège et des équipements sportifs.*

*M. Hornez souligne deux points:*

- 1. Il s'interroge sur le montant de la subvention du Département (202 500€), calculée sur un montant HT de 1 200 000€ alors que le l'APD du dojo actuel indique un chiffrage différent, le Président répond que la subvention du Département fait partie du Contrat Départemental établi sur 3 ans et dans lequel la CC4V a dû répartir les financements sur les différents projets inscrits dans ce dernier.*
- 2. D'être bien vigilant quant au choix de l'énergie renouvelable, à savoir l'option PAC sera-t-elle AIR/EAU ou gaz ? Cette PAC produira-t-elle de l'eau chaude ?, car en cas de panne, le risque est de ne pas avoir de l'eau chaude, c'est le cas de la MARPA à Corbeilles. En cas de panne, y a-t-il une autre solution pour prendre le relais, notamment par une chaudière ?*

*M. Larcheron répond que ce point fait l'objet d'une étude comparative entre les 2 systèmes proposés auprès de M. Baudet du CD45. De toute façon, il s'agit d'une option et que le choix définitif interviendra au regard des devis des entreprises lors de l'appel d'offres.*

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

## 5. SPANC - GEMAPI

### A. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEE 2018 (DELIBERATION N°2019/05/08)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

- **ADOPTER** le rapport annuel du S.P.A.N.C au titre de l'année 2018,
- **METTRE** en ligne le rapport validé sur le site internet [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010,
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

NB : Rapport annuel du SPANC au titre de l'année 2018 expédié aux communes avant la séance du Conseil Communautaire, en date du 23 mai 2019 par courriel.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

### B. MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'EPAGE DU BASSIN VERSANT DU LOING (DELIBERATION N°2019/05/09)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, d' :

- APPROUVER** la modification des statuts dans son Article 9 concernant le paragraphe traitant du quorum.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

## 6. URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

### A. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIETE « ENEDIS » SUR LA COMMUNE DE FERRIERES-EN-GATINAIS (DELIBERATION N°2019/05/10)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, d' :

- APPROUVER ET AUTORISER** le Président à signer la convention de servitude proposée par ENEDIS ayant son siège social Tour Enedis, 34 place des corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE CEDEX pour permettre l'installation des câbles et du coffret, annexée à la présente délibération.
- AUTORISER** le Président à signer l'acte notarié authentique qui sera établi par un notaire, aux frais du demandeur, et tout document se rapportant à cette affaire.
- ACCEPTER** le versement d'indemnités versées par ENEDIS (20 €).
- AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

### B. ZAE DU BOIS CARRE : APPROBATION DE LA REVISION ALLEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE FERRIERES-EN-GATINAIS (DELIBERATION N°2019/05/11)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, d' :

- APPROUVER** la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Ferrières-en-Gâtinais telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

*-DIRE que, conformément aux dispositions de l'article R. 153-20 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et au siège de la Communauté de Communes durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département. La présente délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.*

*-DIRE que le Plan Local d'Urbanisme de Ferrières-en-Gâtinais révisé est tenu à la disposition du public à la mairie et au siège de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.*

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

### **C. APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE FERRIERES-EN-GATINAIS ET DECLARATION DU PROJET D'INTERET GENERAL (DELIBERATION N°2019/05/12)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :*

*-APPROUVER la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Ferrières-en-Gâtinais telle qu'elle est annexée à la présente délibération.*

*-DECLARER le projet de logements aidés,*

*-DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes des Quatre Vallées ainsi qu'en mairie de Ferrières-en-Gâtinais durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux dispositions des articles R.153-20 à R.153-22 du Code de l'Urbanisme.*

*-DIRE que le Plan Local d'Urbanisme de Ferrières-en-Gâtinais, mis en compatibilité, est tenu à la disposition du public au siège de la communauté des communes des Quatre Vallées ainsi qu'à la mairie de Ferrières-en-Gâtinais aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L.153-22 du Code de l'urbanisme.*

*-DIRE que la présente délibération deviendra exécutoire après sa transmission au Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.*

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

## **7. ACTIONS SOCIALES**

### **A. SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A GATINAIS EMPLOI : ACCORD DE PRINCIPE (Délibération n°2019/05/13)**

*Au regard des éléments envoyés par Gâtinais Emploi, le Conseil de Communauté a décidé de verser une somme supplémentaire de 1 500 euros à l'association Gâtinais Emploi.*

<b>Association</b>	<b>Attribution d'une subvention lors du BP 2019</b>	<b>Montant de la subvention complémentaire à attribuer</b>
Gâtinais-Emploi	1 000 euros	1 500 euros
		Soit un total de subvention pour 2019 de : 2 500 euros.

*Il est précisé que cette dépense complète la subvention initiale, de 1 000 euros versés lors du BP 2019 et précise qu'elle sera inscrite au budget de la CC4V.*

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

**B. VOTE PROTESTATAIRE CONTRE LA DECISION DU GOUVERNEMENT D'EXCLURE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE DU BENEFICE DU RELEVEMENT DU NUMERUS CLAUSUS APPLICABLE AUX ETUDIANTS ADMIS EN 2NDE ANNEE DE MEDECINE (Délibération n°2019/05/14)**

*Considérant l'absence de motivation de la décision gouvernementale et au vu de la désertification médicale catastrophique sur la partie Est du Département, Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :*

*-**PROTESTER** fermement contre cette décision incompréhensible et injustifiée, qui ne peut avoir pour effet que d'aggraver la désertification médicale constatée dans le Loiret, et tout particulièrement dans l'arrondissement de Montargis,*

*-**RAPPELER** l'urgence de mesures susceptibles d'améliorer l'accès aux soins pour les habitants de notre territoire,*

*-**DEMANDER** instamment au Gouvernement de revoir sa position, en permettant à la Région Centre-Val de Loire de pouvoir bénéficier du relèvement du numerus clausus.*

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

**C. MAISON DE SANTE INTERCOMMUNALE : ACCORD POUR LE MONTAGE D'UNE STRUCTURE D'EXERCICES REGROUPES A FERRIERES-EN-GATINAIS (DELIBERATION N°2019/05/15)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :*

*-**DONNER** un accord sur la création d'une future structure d'exercices regroupés, tels qu'une Maison de santé ou un Centre Intercommunal de Santé, au centre-ville de Ferrières, place du Four,*

*-**DONNER** la possibilité au Président de procéder également à des études d'opportunité pour la mise en place de pôles relais sur les Communes de Dordives et Corbeilles, qui souffrent également du manque de professionnels de santé,*

*-**AUTORISER** le Président à se rapprocher de Logem Loiret en vue de définir le montage technique et juridique de cette opération.*

*-**PRECISER** qu'il serait nécessaire de missionner un coordonnateur santé, après création du poste en Conseil de Communauté, pour la gestion et le montage du projet de santé auprès de la CC4V et des médecins.*

*-**PRECISE** que le recrutement de médecins pour cette future structure médicale serait nécessaire, après la création des postes en Conseil de Communauté.*

*-**PRECISE** que le Président va solliciter toutes les aides possibles dans le montage de ce projet auprès de l'ensemble des partenaires financiers.*

**M. Berthaud intervient : en étant satisfait que l'on se préoccupe des pôles relais de Dordives et Corbeilles, mais il faut rester prudent. Ce sujet, très préoccupant, a été saisi aussi par la Mairie et les élus de Dordives et ils travaillent sur ce dossier.**

**Il faut aller, «au-delà du texte », et pas seulement se limiter à faire des études d'opportunité, mais travailler en totale concertation avec les 2 communes pôles relais. Il insiste en précisant que le thème de la santé est le plus important sur le territoire. C'est du ressort de la solidarité intercommunale,**



*que de se préoccuper et prendre acte de cette problématique de la santé sur Dordives et Corbeilles et que les études sur ces 2 communes devront être faites en même temps que Ferrières.*

*M. Larcheron répond qu'il envisage de mener les 3 opérations de « front » également ; celle de Ferrières étant bien avancée, il est bien conscient de cette problématique. Il rappelle que cette action va dans le sens du projet de territoire déjà engagé, après l'enfance jeunesse. Il demande à Mme Lefeuvre de témoigner à ce sujet et notamment l'expérience menée à Domats dans l'Yonne.*

*Mme Lefeuvre a rencontré la commune de Domats (900 habitants), cette commune peut nous fournir un modèle du cahier des charges. Ce sont tous des médecins salariés, leurs salaires nets sont d'environ 5000€, beaucoup de mal pour recruter des médecins étrangers, il faut être en France depuis quelques années pour pouvoir s'installer.*

*M Larcheron précise que les bilans de Domats présenté à la 3CBO sont équilibrés.*

*Mme Lefeuvre et M Huc indiquent qu'ils ne le sont plus depuis le départ du dentiste, c'est pourquoi Domats fait appel au financement des communes de la CC4V dont les citoyens fréquentent cette maison médicale.*

*M. Berthaud précise que Mme Vrai va rencontrer la commune de Châlette pour connaître leur fonctionnement. Il faut une médecine de contact, il y a des maisons de santé qui fonctionnent et d'autres pas, c'est un sujet à travailler pour ne pas manquer le « coche » !*

*M. Hornez précise que sur Corbeilles la situation est urgente, il ne reste qu'un seul médecin, de même pour le dentiste mais les locaux existent.*

*M. Berthaud demande la tenue d'une commission spécifique rapidement. Il faut le projet et la volonté pour avoir les médecins, un groupe de travail est donc à lancer.*

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

#### **D. AIDE AUX CANDIDATS CC4V POUR LA FORMATION DU BAFA : VALIDATION DE LA CHARTE ENTRE LE CANDIDAT ET LA CC4V ET DE LA CONVENTION ENTRE L'ORGANISME DE FORMATION ET LA CC4V (Délibération n°2019/05/16)**

Dans le cadre de l'aide CC4V aux candidats du BAFA, il convient de formaliser la démarche par la mise en place de :

- une charte entre le candidat résident CC4V inscrit à la formation BAFA et la CC4V,
- une convention entre l'organisme de formation conventionné auprès duquel le candidat sera inscrit et la CC4V.

*L'aide sera versée directement et uniquement au centre organisateur au terme de la formation BAFA après validation des étapes de formation par le candidat et sur présentation de la facture correspondante.*

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :*

- VALIDER** la mise en place d'une charte entre le candidat, résident sur le territoire de la CC4V, inscrit à la formation BAFA auprès d'un organisme de formation conventionné
- VALIDER** la convention entre l'organisme de formation conventionné auprès duquel le candidat sera inscrit et la CC4V.
- AUTORISER** le Président à mettre en place toutes les formalités administratives nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** que les crédits sont prévus et inscrits au budget de la CC4V.



**M. Berthaud précise que l'aide de 200€ par candidat sera versée directement auprès de l'organisme de formation. M. Durand indique que la subvention devra être versée uniquement à la fin du stage.**

## **8. AFFAIRES DIVERSES SOUMISES A DELIBERATION**

### **A. VALIDATION DES STATUTS DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU MONTARGOIS-EN-GATINAIS (DELIBERATION N°2019/05/17)**

*Entendu l'exposé de Monsieur le Président, Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :*

**-VALIDER** le projet des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Montargois-en-Gâtinais,

**-AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet du Loiret de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

### **B. DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT (Délibération n°2019/05/18)**

Arrivée de Mme Pontlevé (20h30)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :*

- 1. Procéder**, dans les limites fixées par le Conseil de Communauté, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnés au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L.222-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les montants seront fixés chaque année, en fonction des besoins budgétaires.
- 2. De prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et par catégories suivantes :
  - les marchés de travaux d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants tant qu'ils restent inférieurs ou égal au montant total du marché
  - les marchés de fournitures d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants tant qu'ils restent inférieurs ou égal au montant total du marché.
  - les marchés de services (dont les études et prestations intellectuelles) d'un montant inférieur ou égal à 60 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants tant qu'ils restent inférieurs ou égal au montant total du marché.
- 3. Décider** de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 4. Passer** les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant.
- 5. De créer, modifier ou supprimer** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la communauté de communes
- 6. D'accepter** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 7. Décider** l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- 8. Fixer** les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

9. **Intenter** au nom de la communauté, les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : tant en demande qu'en défense devant toute juridiction, y compris pénales, et pour toute action quelle que puisse être sa nature en se faisant assister du conseil de son choix (assignation, appel en garantie, dépôt de plainte, constitution en partie civile, citation directe, référé, action conservatoire, décision de désistement etc), et de transiger avec des tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants,
10. **Régler** les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite de 50 000 € TTC.
11. **Réaliser** les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire, soit 500 000 €.
12. **De prendre** les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatif à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement et de travaux sur le territoire de la CC4V,
13. **De demander** à tout organisme financeur l'attribution des subventions, dans les conditions fixées ci-après à savoir pour tous les marchés de travaux, de services et de fournitures qui entrent dans le cadre de présente délégation,
14. **Conclure et signer** des conventions de servitude avec des entreprises de réseaux telles que EDF-GRDF - SUEZ... et toutes autres conventions de partenariat pour lesquelles, il n'y a pas d'enjeux financiers.
15. **Déterminer** le montant de gratification d'un stagiaire ;

*Il est précisé qu'en cas d'absence et d'empêchement du Président, ces attributions seront subdéléguées aux vice-présidents. Le président devra rendre compte à chacune des réunions du conseil de communauté les décisions qui seront prises en vertu des articles ci-dessus.*

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

#### **C. DELEGATION SPECIFIQUE AU PRESIDENT POUR LE MARCHE DE TRAVAUX D'EXTENSION DU MARCHAIS SILLON SUR LA ZA DE FERRIERES-EN-GATINAIS (DELIBERATION N°2019/05/19)**

*Au regard de ces éléments, Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :*

-**DELEGUER** au président, spécifiquement pour cette affaire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché de travaux, ainsi que toute décision concernant ses avenants, les crédits étant alors inscrits au BP.

-**AUTORISER** le Président à solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires publics.

-**AUTORISER** le Président à signer le contrat et tous autres documents relatifs à cette affaire.

-**PRECISER** que les crédits sont inscrits au BA de la ZA de Ferrières-en-Gâtinais.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

#### **D. DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (DELIBERATION N°2019/05/20)**

*Après discussion, Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :*

- **ABROGER** la délibération n°2018/11/03 du 15 novembre 2018 portant désignation des membres de la CAO de la CC4V ;
- **ELIRE** les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la CC4V, comme suit :

**Président de la CAO : M. Gérard LARCHERON**

Membres titulaires au 29/05/19	Membres suppléants au 29/05/19
M. Maxime CANELA	M. Jean BERTHAUD
M. Jackie GRISARD	M. Jacques DUCHEMIN
M. Patrick RIGAULT	M. Edmond LAUX
Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIERES	Mme Evelyne LEFEUVRE
M. Thierry BRIQUET	M. Pierre DELION

-**PRECISER** que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie.

-**AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

## 9. PERSONNEL

### A. CREATION DE 4 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION SUR BESOIN TEMPORAIRE D'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019 (DELIBERATION N°2019/05/21)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

-**PROCEDER** à la création de ces 4 emplois (1 emploi à 28h, 1 emploi à 22h, 2 emplois à 12h) sur le grade d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, à temps non complet et de charger ainsi le Président à :

-**MODIFIER** le tableau des emplois

-**INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

-**SIGNER** tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

### B. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE AU 01/09/2019 (DELIBERATION N°2019/05/22)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

-**PROCEDER** à la création de cet emploi sur le grade d'adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au 01/09/2019, à temps complet (35h) et de charger ainsi le Président à :

-**MODIFIER** le tableau des emplois

-**INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

-**SIGNER** tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

**C. AUTORISATION DE RECRUTER DES VACATAIRES AU SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE**  
(DELIBERATION N°2019/05/23)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

- **DECIDER** de créer des postes, comme indiqués ci-dessus, d'animateurs vacataires pour renforcer les équipes en fonction des effectifs, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 6 janvier 2020, pour l'encadrement dans les services ALSH de la Communauté de Communes comme ci-dessus.

Type de vacation	Service	Rémunération brute à l'heure *	Nombre d'agents	Plafond du volume horaire prévisionnel du 01/06/2019 au 06/01/2020
Activités d'animation du mercredi	Enfance et Jeunesse	11 €/h	3 agents ALSH	45 Heures
			1 AJ/MDJ	27 Heures
Activités d'animation pendant les vacances scolaires	Enfance et Jeunesse	11 €/h	5 agents ALSH	90 Heures
			1 AJ/MDJ	54 Heures

-**AUTORISER ET CHARGER** le Président de rémunérer les vacataires, selon le tableau ci-dessus, pour effectuer ponctuellement en fonction des besoins du personnel des activités d'animations dans les ALSH, d'établir des contrats de vacataires selon les dispositions légales en vigueur et de les payer en fonction de l'état des heures au taux horaire brut indiqué dans le tableau ci-dessus.

-**PRECISER** que les crédits correspondants sont inscrits au BP de la CC4V.

-**AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

## 10. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

### 1. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT : DELEGATIONS AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

<b>N°1</b>	Attribution du marché entretien des terrains de foot Corbeilles Dordives Ferrieres pour la période d'avril 2019 au 31 mars 2021 à SOTREN pour le prix annuel de 30 866,50 HT
<b>N°2</b>	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'adduction du CV21 a ECMO tranche ferme 53 883,44 € HT soit 64 660.13 € TTC, tranche conditionnelle 36 498,74 € HT soit 43 798,49 € TTC
<b>N°3</b>	Marché pour la réfection du sol sportif de Ferrières attribué à ARTDAN pour le prix de 48 790,72 € HT soit 58 548.86 € TTC
<b>N°4</b>	Contrat pour le musée de sceaux pour les missions SPS avec QUALICONSULT au prix de 3535 € HT et contrôleur technique au prix de 18 395€ HT soit total 21 930 HT et 26 316 TTC
<b>N°5</b>	Mission SPS avec APAVE pour l'AD'AP au prix de 1 470 € HT soit 1 764 € TTC
<b>N°6</b>	Etude de l'ANC pour le musée de sceaux 512.5 € HT soit 615 € TTC avec ABC Consulting

<b>N°7</b>	Devis complémentaire avec Fedrigo de 13 978.98 HT soit 16774.78 TTC pour Ad'Ap Corbeilles
<b>N°8</b>	Classement sans suite du marché de réfection du sol sportif du gymnase de Ferrières
<b>N°9</b>	Mission SPS avec APAVE pour ZAE ECO PARC 2470 HT 2964 euros TTC et ZAE Bois carré : 1 330 € HT soit 1 596 euros TTC
<b>N°10</b>	Contrat pour intervention de surveillance par AVC intervention 60 € HT par déplacement au Musée du Verre.

## **2. RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DES EPCI A FISCALITE PROPRE L'ANNEE PRECEDANT CELLE DU RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX.**

Par courrier du 5 avril 2019, Monsieur le Préfet du Loiret nous fait part que dans chaque EPCI à fiscalité propre, un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes devra être pris au plus tard le 31 octobre 2019. Il est précisé que quand bien même certaines communes conserveraient l'actuelle répartition des sièges.

Suite au décès de M. Jacques Lassoury, en décembre 2017, l'accord local de la CC4V a été fixée par arrêté préfectoral du 20 février 2018. Il semblerait qu'au vu des simulations, notre accord reste valable et que seuls des modifications mineures puissent être apportées. En tout état de cause, les communes devraient délibérer avant le 31 août 2019. Une conférence des Maires pourrait être organisée à la mi-juin et pourquoi pas le soir du Conseil de Communauté du 13 juin 2019 ?

Le Président propose donc qu'avant le Conseil Communautaire du 13 juin, une conférence des Maires soit organisée le 13 juin à 18h30 pour ce point précis mais également le débat sur l'éolien dans le futur PADD du PLUi.

## **3. MISE EN PLACE DE LA GRC (GESTION RELATION CITOYEN) AVEC DOCAPOSTE/LOCALEO VIA LOIRET NUMERIQUE**

La mise en œuvre de ce dispositif doit passer par une plateforme dédiée. Une solution a ainsi été présentée par l'Agence Loiret Numérique attachée au Conseil départemental du Loiret qui propose une solution avec le Groupe LA POSTE : Docaposte Localéo.

Une proposition technique et tarifaire a été adressée à la CC4V ; à cet effet, un courriel sera adressé à l'ensemble des communes pour recenser celles qui souhaiteraient se rattacher à ce dispositif. La mise en place de cette GRC sera alors inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil de communauté. L'assemblée délibérante devra donner son accord à un conventionnement avec l'Agence Loiret Numérique pour la mise en place d'une plate-forme GRC auprès des usagers.

Il sera précisé que le dispositif sera mis en place pour l'ensemble des communes membres volontaires et le coût sera pris en charge par la CC4V sur la base de 0,78 € par habitant, étant précisé que cette dépense n'a pas été prévue et inscrite au budget de la CC4V.

*NB : 0.78 € → Tarif proposé si la souscription avait été faite avant le 12 mars (50% de réduction appliquée la première année sur un engagement de 36 mois) ; une réduction de 25% est prévue la première année sur un engagement de 36 mois, si la souscription a lieu entre le 12 mars et le 12 septembre.*

*Il est attendu un retour sur ce point auprès de la CC4V.*

## **11. TRAVAUX COMMISSIONS**

### **1) Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse– Monsieur Gérard GUIDAT**

M. Guidat dresse le bilan de l'évolution de la compétence petite enfance et enfance jeunesse, 39% d'augmentation sur le nombre d'enfants accueillis en 2019 par rapport à 2018

-Mise en place de la convention de partenariat avec le collège et mise en place d'un atelier, la directrice jeunesse est donc désormais au contact des collégiens.

La principale a sollicité, une porte ouverte pour les 6<sup>ème</sup> et CM2, découverte de la compétence jeunesse, éviter l'errance et l'isolement des jeunes les mercredis.

-Soirée thématique du RAM le 24 mai : 14 assistantes maternelles sur 90 étaient présentes.

- Samedi 22 juin à Griselles : Organisation de portes ouvertes sur le RAM, les ALSH jeunes et jeunesse pour mieux faire connaître les structures.

- Suite à l'accueil de jeunes mis en place par la Mairie de Dordives, avec accord de la CC4V, Mr Berthaud précise qu'il faut répondre au besoin de la jeunesse en dehors de la CC4V, même politique avec le collège. Il demande de faire le point sur l'enfance et la jeunesse sur ces deux sujets, il faut voir ce qui fonctionne ou pas dans les communes. M. Guidat répond qu'il compte le faire. Il est rappelé que les missions doivent être complémentaires de la commune et de la CC4V (une réflexion est aussi à avoir sur une maison des jeunes à Corbeilles).

## 2) Finances – Monsieur Maxime CANELA

-Pacte financier et fiscal : il faut affiner le diagnostic financier et fiscal, les communes doivent faire remonter les Etats 1288. Une démarche est aussi en cours pour se procurer les comptes de gestion des communes 2018. M. Berthaud dit qu'il faut être clair sur ce sujet, il trouve que demander les comptes de gestion de la commune au trésorier n'est pas très protocolaire, il faut avoir le respect du droit et de la déontologie dans le cadre du RGPD, en plus, il faut transmettre les données à un cabinet extérieur. M. Canela répond que ce sont juste des données financières générales, et que pour simplifier et alléger les demandes auprès des communes, on a sollicité directement le trésorier. La commune de Dordives ne donnera pas sa comptabilité 2018.

M. Larcheron répond qu'il s'agit de mettre à jour les dossiers financiers et fiscaux fait par SPQR (données 2016 à 2018) et qu'ils sont passés par le Trésorier pour être sûrs d'avoir le retour des communes à ce sujet.

M. Berthaud dit que les comptes de gestion sont publics alors pourquoi les demander aux communes !

M. Canela poursuit en expliquant que les communes ont été sollicitées sur leurs projets sur les 3 ans à venir, pour finaliser la réflexion sur les fonds de concours et qu'elles sont invitées à remettre leurs projets lors des formations sur la prospective et la PPI les 12 et 13 juin.

M. Rigault demande quels types de projets doivent y figurer (car le mandat arrive à échéance).

M. Larcheron répond que tout ne s'arrête pas là, il faut quand même proposer des projets. Des corrections peuvent être faites tous les ans.

M. Berthaud précise qu'il faut prendre au sérieux ce pacte financier et fiscal, c'est un travail de solidarité, de service, d'éthique et d'équilibre entre les communes. Les fonds de concours peuvent uniformiser les charges et coûts entre les communes, c'est le but, une réflexion est à avoir sur la répartition des projets sur ce mandat et le prochain et ne pas faire tout supporter aux futurs élus, il faut revoir des dispositifs pour mieux rééquilibrer tout cela. C'est un travail pour les 8 ans à venir. Attention sur le prochain mandat, sur les conséquences de ce travail et les décisions qui seront prises actuellement.

## 3) Développement Economique & Commerce – Monsieur Rémi DURAND

-Les dossiers de demande d'aides aux entreprises sont au nombre de 5 (2 sur Sceaux du Gâtinais Savon Arthur, la Fabrik, 1 sur Dordives SCI Baros et Dany, 1 sur Prefontaines le Trady et 1 sur Corbeilles, garage) Ils sont à étudier et une grille d'analyse de critères équitables sera nécessaire pour financer au titre de l'immobilier d'entreprises ou du matériel en lien avec la politique du Conseil Régional.

-Dans le cadre de Territoire d'industrie, des subventions sont espérées de l'Etat pour la réhabilitation de ZAE, l'Ecoparc, pour rénover l'ancien collège (des fiches sont rédigées par la CC4V) et pour tout autre fiche générale à destination des industriels (formation, pôle d'information pour les industriels, améliorer l'image des industriels, aider au recrutement, accompagner les familles à s'installer)

-Pour les ZAE, les travaux d'extension de la ZAE Bois Carré à Ferrières vont démarrer prochainement après l'acquisition du foncier et une réunion publique a déjà faite de présentation du projet.

-Pour l'Eco parc, le dossier de viabilisation le long de la rue de Mirebeau est lancé avec ECMO.

-Un copil Territoire Industrie a eu lieu à Gien, c'est une enveloppe de 13 milliards d'euros, il va donc falloir rester modeste dans nos prestations !

#### 4) Culture – Patrimoine & Tourisme – Monsieur Antoine FELIX

M. Felix a assuré la présence de la CC4V lors des expositions et journées Gallo-Romaines et des demandes de rendez-vous dont, en particulier, une demande de subvention pour le Relais de la Poste de Fontenay. Il a rencontré Mme Huck et M. Foucault pour la mise en scène de la musique et adjuvants lors des journées du patrimoine en septembre 2019, l'association demande 3000€ à la CC4V, la Mairie de Fontenay accorderait 5000€.

-Gîte du Moulin Brulé : transférer 20 000€ d'étude du BP 2019 en travaux pour que l'association de Patrick Sabatier puisse avoir son lieu d'accueil et également pour de nombreuses personnes. La période de subvention est terminée.

#### 5) Travaux & Equipements Communautaires – Monsieur Jacquie GRISARD

-Les travaux PMR au gymnase de Corbeilles sont en cours, 1<sup>er</sup> vestiaire terminé, le 2eme est sur le point d'être terminé, des canalisations d'eau doivent être remplacées. Les peintures sont prévues pour cet été.

-Le sol du gymnase de Ferrières, l'appel d'offre a dû être relancé pour mise en conformité (3 entreprises au départ mais AO refait car 2 entreprises avaient oublié le test d'humidité).

-Terrains de tennis : 2 terrains de tennis doivent être refaits cette année, Dordives et Mignères, les DCE sont en cours. Les murs du terrain de tennis couvert de Fontenay vont être repeints par l'ESG (peinture et rouleaux fournis).

-Musée du verre : réunion de copil en juin

-Ancien BAF de Corbeilles doit être transformé en Dojo, rendez-vous le 18 juin avec M. Vilain de Ingesport.

-Terrain multisport de Corbeilles : DCE en cours de réparation.

-Gîte de Griselles : les travaux d'embellissement paysagés sont terminés et les travaux ADAP sont commencés.

- Parcours VTT : les travaux doivent être exécutés du 11 au 14 juin.

-Ferme du Moulin Brulé : Nettoyage et élagage finis fin mai.

-Réunion avec le cabinet ECMO sur l'Eco-Parc sur les différents réseaux (étude de juin à septembre), ECMO doit contacter ANTEA pour connaître ses études réalisées sur les réseaux, ECMO demande de faire un courrier au golf pour connaître leurs besoins en eaux usées, potable, fibre...

-M. Larcheron doit prendre rendez-vous avec la nouvelle direction du Golf dans le cadre de la convention sur les terrains également.



6) Eau & assainissement – Monsieur Patrick RIGAULT

-6 juin : Commission Appel Offre remise des offres sur l'étude patrimoniale d'eau potable

-362 Contrôles de bon fonctionnement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, à finir Girolles, sur Nargis c'est en cours et Courtempierre débutera à compter du 11 juin.

-PAPI d'intention : rendez-vous le 27 mai avec la responsable du PAPI pour les actions à mener.

7) Urbanisme & Aménagement de l'espace– Madame Sylvie COSTA

-PADD à passer dans chaque conseil municipal (19 communes) avant le 4 juillet, Ferrières a acté la suppression de la carte de l'éolien dans le PADD.

-Prochaines réunions PLUi :

3 juin PLUi

5 juin sur le numérique

17 juin OAP sectorielle

24 juin PLUi /AOP

8 juillet PLUi/ OAP

8) Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives – Madame Evelyne LEFEUVRE

-Mettre une commission spécifique en place sur la santé

-Mise en place d'une réunion avec les vice-présidents travaux et finances, responsables du bureau ESG, responsables techniques de la CC4V, pour faire le bilan sur les équipements sportifs.

-M. Devin a assisté à l'assemblée générale de la mission locale (bilan 2018), présence de 31 salariés, 3000 jeunes sont accompagnés, sur l'année 2018, 643 sont sortis avec un emploi durable (signature de CDD de 6 mois ou+ et de CDI).

L'inauguration de l'allongement des quais de la gare de Ferrières-Fontenay est prévue le 10 juillet à 17h30.

9) Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD

Le Président de la Région inaugurera sur Dordives 4 équipements.

Recrutement en cours d'un chargé de communication.

## 12. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. Larcheron remercie Mme Zamilpa qui s'en va suite à une mutation dans une Mairie de l'Agglomération Montargoise, il la remercie pour tout le travail qu'elle a mené, sa bonne humeur et son sourire toujours au rendez-vous!

Elle est applaudie par les membres du Conseil Communautaire

### A. Rappel des prochaines dates du Bureau et du Conseil de Communauté

❖ Bureau exceptionnel : le lundi 03 juin 2019 à 16h00 et le Conseil de Communauté exceptionnel : le jeudi 13 juin 2019 à 20H30

❖ Bureau : le mercredi 26 juin 2019 à 14H30 et le Conseil de Communauté : le jeudi 4 juillet 2019 à 19H30

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 41.